

Droit disciplinaire

- La possibilité pour le plaignant de se faire représenter par son conseil dans une procédure disciplinaire contre un avocat, Cass. 10 mars 2022, [D.21.0013.N](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20220310.IN.1](#);
- La notion d'activité exercée pour compte de tiers au sens des articles 2, 1^o, et 5, alinéa 1^{er}, de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal, Cass. 28 novembre 2022, [D.22.0007.F](#), [ECLI:BE:CASS:2022:CONC.20221128.3F.3](#).